

Pascal DURANDARD

Le chevalier de Saint-Paul, ou l'enfant terrible de Moutiers au siècle des Lumières

(article paru dans le n° 90 des « Rameaux savoisiens », octobre 2020)

ATTENTION ! CET ARTICLE EST LA PROPRIÉTÉ DE PASCAL DURANDARD, ET RELÈVE DU CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. IL EST DESTINÉ À UN USAGE PRIVÉ. TOUTE REPRODUCTION PUBLIQUE EST INTERDITE.

Connaissez-vous le chevalier de Saint-Paul ? J'ai posé la question à l'une de mes amies, et sa réponse n'a pas démenti l'effet que je m'étais promis : j'avais réveillé son goût pour le romanesque. « Quel beau nom ! » m'a-t-elle dit. Il a suffi que je le cite pour qu'il évoque quelque chose – quelque chose d'enfoui dans de vieux souvenirs de lectures de jeunesse : « Est-ce un personnage de roman ? Il pourrait avoir vécu sous Louis XV ». J'avais vu juste, et amorcé le moteur de l'imaginaire. « Chevalier de Saint-Paul » : la formule est presque une trouvaille, elle pourrait être le titre d'un récit d'aventures, pimenté de galanteries et assaisonné de périls surmontés au prix d'actions héroïques. Je l'ai pourtant déniché dans les textes les moins faits pour rêver, les premiers actes notariés où notre mystérieux personnage figure.

Reste la résonance charmante d'une désignation qui rattache notre homme à des modèles littéraires célèbres du siècle des Lumières ! Ce chevalier serait-il une création de l'abbé Prévost, de Bernardin de Saint-Pierre ? « Chevalier » au temps de Montesquieu, mais c'est le titre réservé à des jeunes gens « de condition », un peu en marge de leur classe, un peu rêveurs, faits pour aimer ... ! Il est d'ailleurs aisé d'en esquisser le portrait idéal. Il s'agit forcément d'un cadet de famille un peu délaissé, prompt à s'enflammer mais entraîné sur une pente fatale par son excès de naïveté. On le devine élégant, la taille bien prise, portant l'épée et la perruque courte des gentilshommes de la fin du XVIII^e siècle. On se le représente prompt à rejoindre son aimée au clair de lune, escaladant les murailles ou dressant l'échelle qui le conduira à la chambre où il sait qu'« on » l'attend. Pauvre mais libre, tendre et généreux, il est capable pourtant de défendre son honneur et de pourfendre ses rivaux. On obtient ainsi un vrai poncif, celui qui a tant amusé Stendhal au point d'en faire revivre plusieurs aspects à travers Julien Sorel, le bouillant héros du *Rouge et le Noir*. Quelques toiles de Fragonard donnent assez bien l'équivalent visuel qui manque à notre portrait-robot. Qui n'a en mémoire « Le Verrou », « La Déclaration d'amour », « Les Hasards heureux de l'escarpolette » ? Pour en revenir à la littérature, la vie de ce Monsieur de Saint-Paul n'est pas sans analogie avec ses pairs (et compères) fictifs : comme le chevalier des Grieux, il est perverti par des amours scandaleuses ; comme Saint-Preux, c'est un amoureux qui souffre d'être mis en marge de la société parce qu'il ne respecte pas les conventions établies ; comme Valmont, il semble prendre plaisir à séduire « les personnes du sexe ».

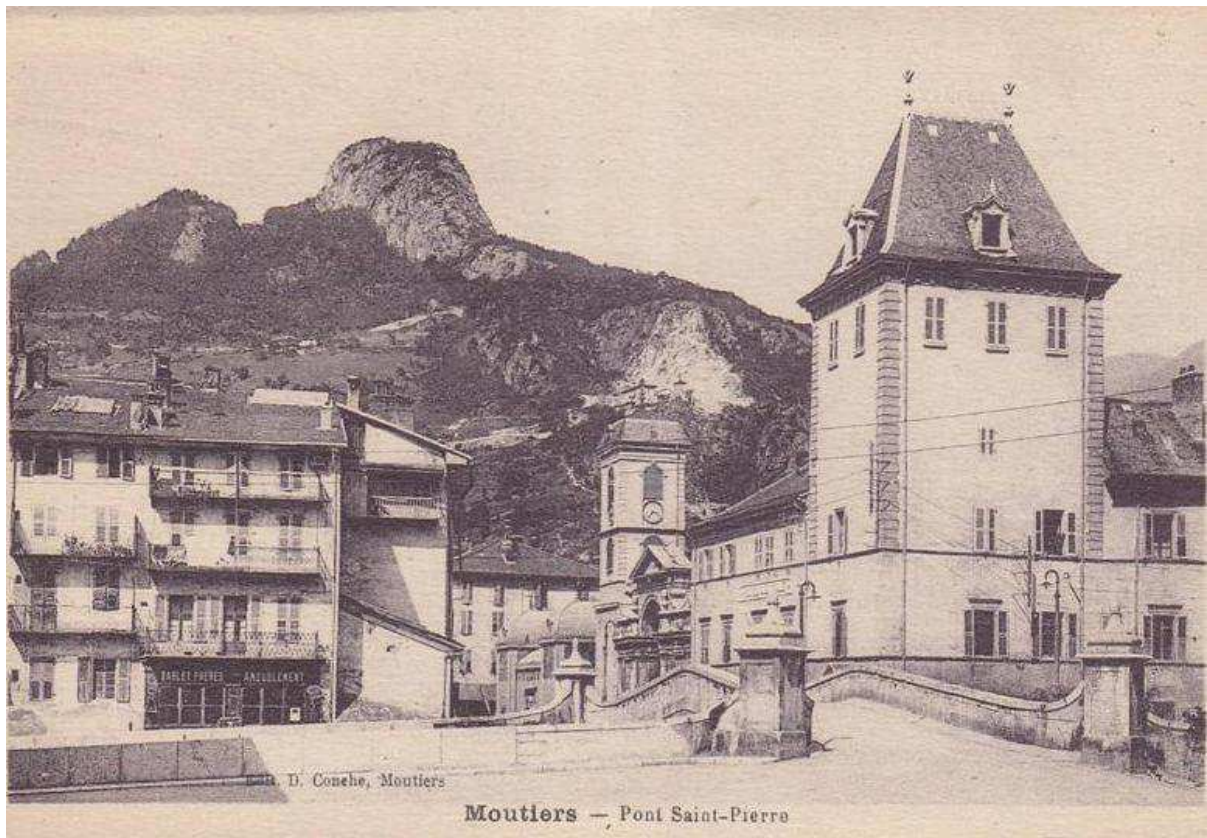
Est-il d'ailleurs libertin, cet homme si décrié et que je ne vous ai pas encore présenté ? Rien n'est moins sûr. Il ne mérite même pas les flatteuses comparaisons auxquelles je l'ai soumis. Claude Antoine Davallon de Saint-Paul, gentilhomme savoyard, n'est qu'un pâle et trompeur reflet des héros que j'ai évoqués. Sa vie n'offre rien qui rappelle les aventures à rebondissements de l'amant de Manon Lescaut ; son caractère est aux antipodes de l'idéalisme qui définit le compagnon de la nouvelle Héloïse, et il n'a même pas la trempe des machiavéliques pervers qui dominent le jeu des *Liaisons dangereuses*. Alors ? Pourquoi consacrer un article à un personnage qui n'a accompli aucune des actions qui peuvent distinguer un homme dans son siècle ? Il n'a brillé sur aucun champ de bataille, ne compte ni parmi les artistes ni parmi les savants de son temps. Il n'est sans doute guère mieux qu'un mauvais sujet dont se délecterait la presse des faits divers. Cependant, il a longtemps alimenté la chronique en Tarentaise, et passe pour un « cas » aussi bien pour ses contemporains que pour les nôtres. D'ailleurs, la première fois que j'ai entendu parler de lui, c'était aux archives diocésaines de Moûtiers, il y a maintenant plus d'une quinzaine d'années. Les quelques personnes présentes dans la salle se connaissaient de longue date, et prirent une pause dans leur recherche pour converser sur les naissances illégitimes et les enfants « trouvés », de plus en plus nombreux dans les derniers registres de l'Ancien Régime. Et tous de soupirer sur le sort de ces petits êtres abandonnés à leur destin, sans un foyer pour les accueillir. Un des interlocuteurs lança : « au moins, Davallon reconnaissait ses bâtards, lui ! » Je m'enquis alors du personnage, et me promis d'en savoir plus sur lui.

Noble Claude Antoine Davallon est né à Saint-Paul-sur-Isère le 23 janvier 1746, dans la maison que possède son père près de l'église paroissiale, au lieu-dit « les Champs ». Il est le fils de Noble Étienne Davallon de Saint-Paul, coseigneur de Saint-Paul, et de Demoiselle Marie Andréanne Ferley, d'une ancienne famille bourgeoise de Moûtiers. Le couple a déjà eu trois enfants : André en 1740, Catherine en 1742, et Jeanne Philiberte l'année suivante. Il est baptisé le jour même de sa naissance, et ses parrain et marraine sont tout simplement sa tante maternelle et son époux : Antoinette Ferley et Claude Charve, trésorier de la province de Tarentaise. Seulement, c'est un autre parent, M. Jean-Baptiste Pessy, qui remplace le parrain. Quatrième rejeton issu d'un père lui-même cadet, le nouveau-né bénéficie pourtant d'un atout non négligeable à cette époque : il est né noble et porte un des plus grands noms de la province. Les d'Avallon sont présents en Tarentaise vers 1200, et leur lignage est presque aussi ancien que la Maison souveraine. Seigneurs d'une puissante seigneurie comprenant à l'origine toute la partie gauche de la vallée de l'Isère entre La Bâthie et Feissons, ce sont eux qui ont fait construire le château de Blay, dont on voit les superbes ruines depuis la Quatre-voie qui va d'Albertville à Moûtiers. Ces d'Avallon ont donné leurs meilleures illustrations dans l'Église, avec deux abbés de Tamié, et surtout un grand saint anglais : Hugues d'Avallon, dit de Lincoln (1140 - 1200). La branche de Saint-Paul s'est éteinte dans la seconde moitié du XVI^e siècle, mais l'héritière du fief a transmis son nom à son mari, Claude Reydellet, conseiller à la Chambre des Comptes de Savoie et trésorier ducal pour le Bugey et le Valromey. Appartenant à une ancienne famille de la bourgeoisie de Nantua, ces Reydellet ont été anoblis en raison de leurs services et des charges qu'ils assumaient au XVI^e siècle. Il faut dire qu'au fil du temps, les partages successoraux, une gestion sans doute médiocre et le manque d'ambition des nobles seigneurs de Saint-Paul ont eu raison de leur patrimoine. Et ce ne sont pas leurs alliances dans les meilleures familles bourgeoises de Tarentaise qui ont pu empêcher une déchéance inéluctable. Il ont encore des terres, certes,



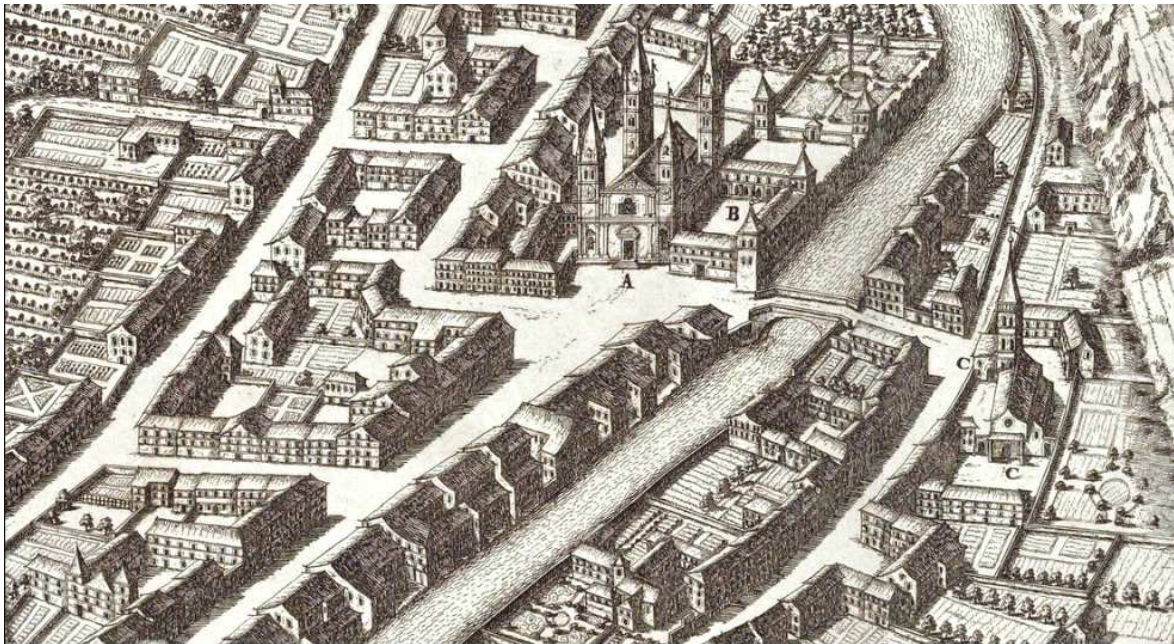
quelques moulins, des vignes, des bois, un peu partout d'ailleurs, de la vallée de Bozel au Beaufortain, mais quel amoindrissement de puissance depuis le Moyen Âge !

Le nourrisson connaît durant ses deux premières années la douceur d'un foyer familial apparemment sans problème. Ses parents partagent leur existence entre leur maison « aux Champs » à Saint-Paul et leur logis à Moûtiers. Mais en août 1748, Étienne tombe malade, et comme il se sent mourir, il fait son testament le 27. Il laisse l'usufruit de ses biens à sa femme (même si elle se remarie, signe d'une grande tendresse !), et il institue ses héritiers universels ses deux fils. Il lègue à Catherine et Jeanne Philiberte, à chacune la somme de 500 livres, maigre dote pour des « filles de condition », qui ne leur laisse pas d'autre perspective que d'épouser un très mince bourgeois. Décédé à Saint-Paul peu après, Étienne est inhumé le 30 dans la chapelle des Davallon en l'église St-Hippolyte. Claude Antoine se retrouve donc orphelin de père. Chargée de ses quatre enfants, Andréanne Ferley n'a d'autre choix que de retourner chez sa mère, car sa belle-mère est décédée en 1745 et elle ne peut rien attendre de son beau-frère.



Il faut un peu s'arrêter sur cette grand-mère maternelle, Marguerite Viguet, qui soutint les premiers pas de son terrible petit-fils. Veuve depuis 1720 d'un grand personnage local, le procureur fiscal Ferley, cette maîtresse femme est très proche de ses deux filles, qui habitent avec elle dans le quartier de l'église paroissiale Ste-Marie, sur la rive gauche de l'Isère. C'est donc dans un entourage essentiellement féminin que Claude Antoine va passer toute son enfance. On ne sait rien de son éducation, mais elle a dû être marquée par une forte empreinte religieuse. Les Viguet et les Ferley figurent parmi les bourgeois proches des instances ecclésiastiques de Moûtiers. Ils comptent plusieurs religieuses au couvent de Sainte-Claire, tout proche de leur maison, dans le quartier Ste-Marie. D'ailleurs, une cousine Viguet sera abbesse de ce monastère avant l'annexion française. Il n'est pas inutile de rappeler qu'un oncle de Marguerite a été chanoine de la cathédrale. La grand-mère de Claude Antoine est particulièrement pieuse, et son testament laisse assez voir quelle place la religion tient dans sa

vie. Elle ordonne que soient célébrées après son décès quatre cent cinquante messes basses pour le repos de son âme, aussi bien par les chanoines de la cathédrale et les prêtres de Ste-Marie que par les capucins et les cordeliers de Moûtiers. Elle charge en outre ses héritières de donner à l'autel de Notre-Dame du Rosaire de l'église de Moûtiers son manteau de satin et sa jupe jaune, pour faire une robe à la statue de la Sainte-Vierge, un devant d'autel, et une écharpe pour la croix. « *Et au cas qu'il y en ait de reste, le surplus sera donné à Notre-Dame des Carmes, pour une robe et vingt livres pour les fournitures et façons, plus une nappe de toile de ménage à Notre-Dame du Rosaire et un autre à Notre-Dame des Carmes, avec les dentelles qui y conviendront* ». Elle veut aussi que l'on fasse faire une robe à la statue de Notre-Dame du Rosaire de l'église de Saint-Oyen, avec une « *gaine de chenille* », plus une nappe de toile de ménage aux trois autels de cette église, « *avec leurs dentelles* », et « *une aube de toile de ménage avec ses dentelles pour le maître-autel de Saint-Oyen, avec un voile de satin, qui sont des effets [qu'elle a] dans [sa] maison* ». Enfin, elle veut que l'on fasse faire une nappe pour l'autel Ste-Barbe de l'église Ste-Marie. Elle lègue également 10 livres à la confrérie du Bon Ange, dont elle est la prieure. En manifestant un soin si minutieux pour « embellir » les objets de sa dévotion, la grand-mère de Claude Antoine semble correspondre à l'image qu'on se fait d'une bigote confite en patenôtres. Qu'en déduire ? Un avocat plaidant la cause du futur « monstre moral » ferait valoir une ambiance étouffante de religiosité. Les sources manquent pour expliquer et comprendre le contexte dans lequel l'enfant, puis l'adolescent a évolué. Deux scénarios sont possibles : ou bien le trio féminin qui l'encadre a fait peser sur lui une chape de plomb morale, l'a vissé à un carcan de piété trop austère, et l'on peut expliquer ses débordements futurs comme un rejet et une revanche sur une éducation peu faite pour lui. Ou alors le benjamin de la famille a été choyé par des dames d'une piété aimable mais sans force. Il a peut-être très tôt éprouvé son pouvoir de séduction, obtenant sans peine qu'on cède à tous ses caprices. Et puis, un orphelin de père élevé dans un sérail de femmes pieuses, voilà encore une situation familiale qui se prête volontiers à des conclusions toutes faites sur l'absence d'une autorité masculine seule capable de brider les penchants troubles d'un enfant. Mais cessons là ces supputations dignes d'une psychologie de bazar.



Moûtiers, quartiers de la cathédrale et de Sainte-Marie (*Theatrum Sabaudiae*)

Un autre élément dont on ne peut pas mesurer l'impact sur la psychologie du jeune homme, c'est le remariage de sa mère. Après quinze ans d'un veuvage irréprochable, Andréanne Ferley convoie à Moûtiers le 12 février 1763 avec Spectable Claude Bonnardel, avocat au Sénat de Savoie, puis avocat fiscal de Tarentaise, et enfin subdélégué à l'intendance de cette province. Les relations avec un beau-père tardif n'ont peut-être pas été conflictuelles, mais il est probable qu'un enfant qui a eu si longtemps sa mère pour soi seul ait souffert de devoir la partager. Puis vient enfin l'âge adulte. Claude Antoine a déjà perdu ses deux sœurs (en 1760 et 1765), et surtout sa grand-mère en 1766. Son frère aîné a quitté la maison peu après 1756, et on ne sait ce qu'il est devenu. À l'orée de ses vingt ans, il se dégage de plus en plus de l'emprise maternelle et cherche à voler de ses propres ailes. Il n'est pas le seul dans son cas, et combien de jeunes oisifs de son état n'aspirent qu'à une vie facile où le recours aux expédients permet de s'offrir un peu de luxe et de confort, sans autre souci de morale ou de convenance. Très rapidement, les activités ordinaires du « chevalier de Saint-Paul » ne sont rien moins que troubles, et de tristes penchants pointent déjà. Ainsi, en 1768 – il n'a que vingt-deux ans ! il achète sans en avoir les moyens une montre en or et des boucles d'argent au sieur Pinat, riche marchand joaillier originaire de Queige (et son futur beau-père !). Le coût élevé de l'article (228 livres) ne lui fait pas peur, d'autant qu'il n'est nullement dans ses intentions d'en acquitter le prix malgré sa promesse. C'est encore une scène à la Molière, avec les éternels Don Juan dupant les éternels Monsieur Dimanche.

Notre antihéros n'est d'ailleurs pas un cas isolé. La vie à Moûtiers à cette époque ne présente pas tout à fait le visage uni de la vertu et de la bienséance auquel on pourrait s'attendre dans une métropole religieuse comprenant une importante population ecclésiastique. Comme Jean et Renée Nicolas l'ont fort bien montré, dans toutes les cités savoyardes les cabarets se remplissent au cours du XVIII^e siècle, l'esprit d'irréligion gagne du terrain, et la licence des mœurs se banalise jusque dans les meilleurs milieux. À Moûtiers même, une certaine jeunesse dorée n'hésite pas à marquer son esprit frondeur. Et cela dans l'entourage même du jeune chevalier de Saint-Paul. C'est ainsi qu'un beau matin de l'an de grâce 1755, toute la ville peut lire, affiché sous les halles, un placard injurieux contre l'archevêque. Le texte en est particulièrement ironique : « *Claudii Humberti de Rollandis libera nos Domine* » (Seigneur, délivre-nous de Claude Humbert de Rolland). Une enquête est ouverte, et les dignes magistrats ont la douleur de constater que les auteurs de troubles appartiennent aux meilleures familles : deux jeunes Viguet (pourtant fils d'un homme qui fut juge de l'archevêché de Tarentaise et lieutenant du juge-mage de la province), les jeunes Duverger de Blay et le non moins jeune Jean François Fontanil (vingt ans). Seul, ce dernier est appréhendé et passe en jugement, mais le Sénat le met hors de cause, et l'affaire est étouffée eu égard à la qualité des suspects. C'est aussi l'époque où l'avocat Durandard porte plainte contre un noble Duverger, qui s'est permis d'élire domicile chez lui et étale sans complexe sa liaison avec sa femme !

Comme on peut s'en rendre compte, Claude Antoine n'a guère de mal à trouver les « modèles » dont il va s'inspirer. Mais soit qu'il ait voulu de lui-même échapper à une ambiance familiale à laquelle il se sent de plus en plus étranger, soit que sa mère et son beau-père, inquiets de la tournure que prennent les événements, lui aient fait miroiter les perspectives d'une carrière militaire, il décide de servir dans les armées de son roi. Cela sied à son état, à sa situation de cadet peu fortuné. Outre le gain d'une liberté qu'il souhaite par-dessus tout, il peut tout attendre des caprices de la fortune. Ses deux cousins Viguet sont d'ailleurs officiers, l'un au régiment de Savoie, l'autre au régiment de Chablais. Qui sait ? Il peut rêver de promotions plus flatteuses encore. Il entre donc au régiment de Savoie vers 1770, sans doute comme cadet, mais il n'y reste guère. Manque d'aptitude au métier militaire, probablement, incapacité à se plier à une discipline rigoureuse, ou simplement le sentiment de passer d'un joug à l'autre sans réel avenir. Tout ce qu'il a pu prendre, sinon apprendre, c'est

la folle ronde du vin, du jeu et des femmes, le triangle infernal qui forme le fond de la vie de garnison. Claude Antoine y avait-il goûté avant de porter l'uniforme ? Il est plus probable que la joyeuse insouciance dont on crédite la gent militaire ait fait éclore les pulsions profondes d'un jeune hobereau encore à la recherche de lui-même.

Au cours de l'année 1771, il quitte le service et renonce à une carrière militaire qui n'est par faite pour lui. De retour à Moûtiers, sa mère et son beau-père n'ont pu qu'être désolés de voir devant eux un jeune ivrogne, amateur de cabarets et de tripots, et déjà capable de commettre des indécrotesses. On songe donc à le marier, mais aucune famille moûtérienne ne se presse pour le recevoir comme gendre. Il faut chercher un peu plus loin. Grâce à Dieu, une aubaine se présente ! Le sieur Pierre Dugit-Pinat semble s'être entiché de Claude Antoine, qui l'a pourtant bien enjôlé dans l'affaire de la montre en or. Qu'à cela ne tienne, et à péché de jeunesse miséricorde ! Le marchand parvenu est surtout ébloui par l'alliance avec l'héritier des Davallon, et il imagine sa fille paradant à Moûtiers, couverte de bijoux comme ceux dont il a fait commerce. Il n'est d'ailleurs pas un inconnu pour Andréanne Ferley, qui a dû lui vendre en 1749 pour 50.000 livres de terres, précisément deux alpages à Beaufort (à la Gittaz) et à Hauteluice, pour régler la succession de son mari. Abusant de la vanité du bonhomme, la mère du chevalier de Saint-Paul soutire pour sa future belle-fille une dote de 8.000 livres, avec un trousseau de plus de 1.000 livres. De quoi mettre son fils à l'aise et faire taire les mauvaises langues. Le mariage est célébré à Queige le 26 août 1772. La jeune épousée, Marie Dugit-Pinat est une fraîche jeune fille de vingt et un ans. Elle est probablement amoureuse de ce jeune homme à la parole facile, sans doute charmant d'apparence. Elle ne sait pas, hélas ! quel sort l'attend.

Ce mariage est une bonne affaire pour l'effronté chevalier, qui profite largement de la vanité d'un beau-père heureux de faire entrer sa fille dans la noblesse. Mais loin de connaître cette félicité que son père attendait pour elle d'une telle alliance, cette épouse légitime n'a connu que des désagréments dans son ménage. Subissant les tromperies de son époux avec ses servantes, elle est forcée de compter avec elles sous son propre toit. L'humiliation s'accompagne de sévices répétés. À force d'être battue, elle finit par demander (et obtenir) en 1777 la séparation des biens. Cependant, la relation entre les époux est plus complexe qu'on ne le pense. En dépit des apparences, la violence de l'homme et la soumission de la femme ne s'expliquent certainement pas par des rapports sadomasochistes. Marie Dugit-Pinat trouve certainement dans une foi solide la vertu qui l'oblige à supporter ce mari que Dieu lui a donné. Elle a assurément pitié d'un malheureux qu'elle ne désespère pas de sauver. Sans doute les crises de violence alternent-elles avec des périodes plus tendres. Le sentiment amoureux perdure aussi malgré les mauvais traitements, et lorsque Claude Antoine est emprisonné à Moûtiers en 1789, Marie accepte de gérer ses affaires et reçoit sa procuration. Ainsi, le 17 avril 1792, elle vend pour 1.100 livres tous les biens que son mari possède au village de Chandon, en la paroisse des Allues. On peut juger par là que la fille du marchand est douée d'un caractère bien trempé, bien digne de la confiance que son mari ne peut se départir de lui accorder. Le couple reste séparé malgré tout, et Marie Dugit demeure à Moûtiers. Elle y est morte le 12 mars 1830, longtemps après son volage époux.

Mais revenons à Claude Antoine. Le mariage ne l'a pas assagi, et il laisse libre cours à ses penchants dépravés. Il est un catalogue vivant de (presque) tous les vices, dont le moindre est de s'adonner fort au vin ¹. Affirmant sans complexe son libertinage, il ne tarde pas à tromper sa femme. Trois ans après son mariage, il fait de sa servante Louise Félix sa maîtresse, et bien que marié, il ne se prive pas d'étaler ses frasques aux yeux de tout le monde. Louise est la première à entrer dans le « harem ». Née à Saint-Oyen le 22 avril 1747,

¹ Je pense au terrible coup de crayon par lequel Saint-Simon a « croqué » l'abbé Dubois, âme damnée de Philippe d'Orléans : « Tous les vices combattaient en lui à qui demeurerait le maître. Ils y faisaient entre eux un bruit continu ».

elle est la fille d'un couple de laboureurs, Jean Félix et Oyende Goncelin. Notre fringant chevalier semble très attaché à cette jeune femme, à qui il fait quatre enfants. Les deux aînés, Jean Jacques et Claude Antoine, sont nés à Saint-Oyen, le premier en janvier 1776, le second en juin 1778². Suivent Thérèse, baptisée à Moûtiers le 20 juillet 1781, et Jean Claude, né l'année suivante. De toute la fratrie, seul Claude Antoine *junior* laissera une postérité. Jean Jacques est mort à Moûtiers en août 1785, Thérèse en 1811, et Jean Claude en 1827. On imagine sans peine avec quelle douleur Andréanne Ferley a dû considérer la vie privée de son fils. On devine aussi bien la honte qui devait s'emparer d'elle lorsqu'elle sortait dans Moûtiers pour assister aux offices religieux, ou lorsqu'elle se voyait obligée de « visiter » ses amies et ses parents. On ne serait guère surpris qu'elle ait pris le parti de renoncer aux mondanités et de faire ses dévotions le plus secrètement possible, tôt le matin à l'ouverture de l'église paroissiale toute proche de sa demeure, ou à la plus discrète chapelle du couvent des clarisses, dans le même quartier. Elle décède à son domicile moûtierain le 31 mai 1780, et elle est inhumée le lendemain 1^{er} juin. Dans quel état d'esprit a-t-elle rendu son âme à Dieu, comment se sont passées ses funérailles ? Claude Antoine a-t-il conduit le deuil ? Sa parentèle lui a-t-elle fait bonne figure en raison des circonstances ? Il n'y a pas de raison de douter du chagrin de ce fils si peu contraint dans sa vie privée. Mais il était trop tard pour s'amender. Désormais, plus rien ni personne ne peut lui faire entendre la voie de la raison, ni celle de la prudence.

Après la mort de sa mère, Monsieur de Saint-Paul semble atteint de fringale amoureuse, ses appétits sexuels ne connaissent plus de limite. Le « harem » s'agrandit et les bâtards se multiplient. Véritable Priape, il met enceinte jusqu'à trois femmes en même temps. Il assume en toute liberté, et sous son toit, ses liaisons ancillaires qui prennent la forme d'un concubinage polygamique. Après Louise, il tombe amoureux d'une autre de ses servantes : Jacquemine Mugnier, veuve d'Antoine Paday et de Pierre François Mermin, et fille de Jacques Mugnier, de Saint-Martin-de-Belleville. Ce sera apparemment une relation passionnée et orageuse, dont naîtront deux enfants : Hippolyte, né à Tours-en-Savoie en mai 1781, et Jérôme, né Moûtiers le 30 juin 1783 (et mort aux Allues le 10 juillet suivant). Non content d'avoir déjà deux maîtresses, Claude Antoine séduit en 1781 Marie Traitebois, de Mercury, à qui il fait aussi un enfant, Marguerite, née et baptisée à Moûtiers le 28 avril 1782. Cette petite fille décèdera quelques années plus tard, le 16 septembre 1789. Enfin, toujours à la même époque, notre insatiable « galant » trouve le moyen de mettre enceinte une autre Bellevilloise, Marie Anne, fille de François Charles. Le 1^{er} août 1783, elle met au monde un petit Alexis. Ce dernier sera élevé à Saint-Martin dans sa famille maternelle. Devenu laboureur, il épousera en cette commune le 21 vendémiaire an XI Jeanne Antoinette Villiod, de Saint-Laurent-de-la-Côte. Voilà pour les maîtresses connues, celles qui ont produit des fruits de leur coupable commerce ! Mais combien d'autres ont succombé aux avances, sinon aux charmes du gentilhomme assoiffé de femmes !

Cette affolante conduite est-elle pour autant du libertinage ? Le dernier des Davallon de Saint-Paul n'est pas un Valmont, il ne cherche pas à séduire les jeunes filles de bonne famille pour les déshonorer, non plus qu'à débaucher les femmes mariées. Son plaisir, il ne le prend pas à faire souffrir et à « perdre » ses victimes. Il semble plus simplement être le jouet de ses sens, ce qui explique son attitude envers ses servantes, ces femmes qui le côtoient quotidiennement et qui doivent plus que tout exciter ses désirs. D'ailleurs, si Marie Anne Charles et Marie Traitebois n'ont été que des maîtresses occasionnelles, ses liaisons plus durables avec Louise Félix et Jacqueline Mugnier prouvent un sentiment plus fort, un attachement sincère. Il ne renie pas les enfants qu'il a faits, et même, il prend soin de bien affirmer sa paternité au baptême de Jérôme en 1783. Le curé note à son propos : « *qui non*

² Ce Claude Antoine Davallon fils est le seul des bâtards qui laissera une postérité, la branche des Davallon de Saint-Oyen. Propriétaire cultivateur en cette commune, il y décède le 13 avril 1844.

negavit, sed è contra asservit se esse genitorem ipsius coram Jerome Carbonet dicto La Coste & Bonito Duret » (lequel, non [seulement] ne nia pas, mais au contraire assura lui-même être le géniteur, en présence de Jérôme Carbonet, dit « La Coste », et Benoît Duret). Cet homme en apparence immoral avait en tout cas le sens de ses responsabilités, et il avait à cœur de prendre soin d'élever ses bâtards.

On pourrait presque s'apitoyer sur son sort, car ce débauché impitoyable pour son épouse se retrouve sans défense devant Jacqueline Mugnier, la femme qu'il a peut-être le plus aimée. L'histoire de leur relation est d'ailleurs particulièrement mouvementée. Après la naissance d'Hippolyte, une sentence du 30 juillet 1781 prive Jacqueline de la succession testamentaire de son défunt mari. Le juge mage de Tarentaise fait ainsi droit à la légitime requête de Françoise Pichon, son ex-belle-mère, scandalisée par son conduite. La veuve volage demande alors à son amant un « *dédommagement proportionné à la perte* » financière à laquelle elle se voit condamnée, « *de quoi bien ayant participé* ». Claude Antoine reconnaît « *avoir eu quelques familiarités et connaissances particulières* » avec elle, et pour éviter un procès et « *voulant la dédommager gracieusement* », il transige le 28 février 1782. Il s'engage à lui verser la somme de 1.500 livres, et lui fait une pension mensuelle de 3 livres pour élever leur fils jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de sept ans. Après quoi, il déclare se charger de son éducation et de son entretien. Il semble que Claude Antoine subisse dès lors l'ascendant de Jacqueline, dont il ne peut plus se passer. Vers 1785, celle-ci en profite pour exercer une sorte de chantage. C'est l'époque où Louise Félix quitte son maître pour regagner Saint-Oyen, laissant le champ libre à une rivale qui n'est sans doute pas étrangère à son « exil »³. On peut imaginer un affrontement entre les deux servantes, avec l'éviction de la plus ancienne dans la place. La chronologie des événements qui tournent autour de ce curieux sérail moûtierain donne quelque crédibilité à ce scénario. Quoi qu'il en soit, aussitôt Louise partie, Jacqueline fait jouer ses batteries. S'estimant lésée par l'accord de 1782, elle « *se retire du service* » de son « maître », et le menace d'un procès. Elle se plaint de n'avoir pas perçu la totalité des 1.500 livres promises, et elle estime insuffisante la pension de 3 livres allouée pour nourrir le jeune Hippolyte. De son côté, Claude Antoine fait valoir sa participation à l'entretien de son fils, mais aussi des deux enfants que sa maîtresse a eu légitimement d'Antoine Paday, son premier époux, qui vivent donc sous son toit à ses dépens ! Il met aussi en avant les dépenses qu'il a faites pour son habillement. Mais reculant devant les frais, les deux « parties » décident de transiger. Était-ce le compte (ou le calcul) de la veuve Mugnier ? Quoi qu'il en soit, pour avoir la paix et le bonheur de retrouver une femme qui lui est si nécessaire, le piteux amant capitule sur toute la ligne. Par acte passé le 20 mai 1785, Claude Antoine promet de ne plus reparler des nippes qu'il lui a offertes ni de l'entretien de sa progéniture, légitime ou non, et il s'oblige à lui verser la coquette somme de 2.000 livres. De son côté, l'intraitable Jacqueline « *s'engage à le servir avec la même fidélité et exactitude (sic !) qu'elle a fait ci-devant (resic !)* ». Elle a donc gagné la partie, et son amant va jusqu'à lui confier la gestion de ses affaires, obligeant son épouse légitime et sa procuratrice à lui rendre des comptes. D'ailleurs, dans son premier testament, fait à Aigueblanche le 7 décembre 1786, il a l'audace de léguer tous ses biens à ladite Mugnier, devenue sa maîtresse en titre après le départ et le mariage de Louise Félix le mois précédent. Cynisme ou inconscience, il lui « *laisse le soin de ses frais funéraires, qu'elle devra cependant faire faire suivant la coutume de la ville de Moûtiers pour une personne de sa qualité* ».

³ Louise Antoinette quitte donc la place et se décide à mener une vie plus conforme à la morale sociale. Elle se marie à Saint-Oyen le 21 novembre avec François Jacquin. Elle est décédée « d'une mort imprévue » à Saint-Oyen le 29 novembre 1825

Ah ! si seulement on n'avait affaire qu'à un simple débauché, un amant libidineux livré à ses sens ! Mais Claude Antoine est aussi un être social, qu'on le veuille ou non, et sorti de son alcôve, il ne reste pas inactif. Bon sang ne saurait mentir ! Moins le sang bleu de ses ancêtres chevaliers que celui plus lourd de ses aïeux marchands et bourgeois ! En bon « ménager », il administre plutôt fermement son patrimoine, et tient à faire fructifier ses avoirs. Il ne néglige pas le paiement des censes qui lui sont dues, il acquiert des terrains, bref, effectue des placements pour qu'ils soient rentables. Mais il ne se contente pas d'une gestion saine et honorable. Il est un peu escroc, se livre à des trafics peu orthodoxes, et accumule contre lui les griefs. Il en fait tant que le Sénat, alerté, instruit son procès en 1789. Il est durement condamné, comme usurier qui «*fréquente la lie du peuple et les cabarets*», engrosse ses servantes et surtout, «*fait des amas de grains*» en vue de les revendre plus cher. Quelques jours avant d'être emprisonné, le 5 octobre, il vend à Jacqueline Mugnier (devenue entretemps sa maîtresse unique), le premier étage de sa maison rue Sainte-Marie, consistant en une cuisine, deux chambres, un cabinet, une galerie «*sur le derrière*», et deux petites caves, pour le prix de 2.000 livres. Il lui vend en même temps la moitié du jardin qui est à l'arrière de la maison, et tous les meubles et effets qui se trouvent dans l'appartement vendu. Il conserve tout son appartement au premier étage. Sans doute veut-il, au moment où le glaive de la justice peut le frapper, mettre à l'abri sa bien-aimée, lui donner juridiquement les moyens d'assurer son gîte et son couvert.

Il est d'abord incarcéré à Moûtiers, et fait un second testament le 11 novembre 1789 « dans la chambre d'audience des royales prisons ». Cet acte est assez touchant, car il témoigne d'un attachement aux formes traditionnelles qui sonne plus comme un repentir que comme une provocation. Il est conscient de ses fautes et semble regretter les excès et les écarts de son existence passée. Il en rejette la responsabilité sur ses parents, «*de qui il devait espérer tous secours et consolation, [mais qui] ont au contraire contribué à le jeter dans l'abîme des malheurs*» (*sic*). Le procédé peut paraître facile, mais une amertume sincère affleure à la surface du reproche. Et comme on sait qu'il a raison ! Quelle que soit l'époque, l'individu qui sort du droit chemin effraie et fait fuir. Mécanisme impitoyable : au lieu de secourir une âme en train de se perdre, le groupe des honnêtes gens s'écarte du dévoyé, qui fait le vide autour de lui. Dame ! il serait bien dur de se compromettre ! On sent aussi que le testateur puni (moins impénitent que pénitent !) voudrait revenir à lui et à ce qu'il devrait être. S'il a pensé à sa petite enfance, comme il doit regretter sa grand-mère bonne et pieuse ! Ainsi, il veut le grand jeu, et ordonne que «*ses obsèques, neuvaine et anniversaire soient faites solennellement en l'assistance du vénérable chapitre de cette métropole [de Moûtiers] et de tous les corps religieux de cette ville, auxquels il sera payé la rétribution ordinaire, et la somme de deux sols six deniers à chaque pauvre qui y assistera*». Que veut dire cela ? Mais comment aussi ne pas penser aux dispositions ordonnées par Marguerite Viguet pour ses obsèques, aux quatre cent cinquante messes basses célébrées par les chanoines, la communauté des prêtres de Ste-Marie, les capucins et les cordeliers ? Se rend-il compte que cette pompe excessive n'est guère de mise pour un homme tel que lui, objet de scandale public ? Oui, sans doute, mais probablement l'homme aux abois revendique-t-il le droit d'être traité comme une personne éminente et respectable. Serait-ce l'enfant capricieux qui refait surface ? Plutôt le coupable aux abois qui aurait voulu annuler le passé. Il y a belle lurette qu'il n'a pas été à confesse ni suivi un office, mais mis au pied du mur, enfermé dans quatre murs, peut-être s'est-il allé à s'attendrir, à songer aux moments heureux de sa lointaine enfance, entre trois dames à l'existence si rangée, ponctuée justement par l'appel de la cloche et les psalmodies des officiants ... «*Le ciel, par-dessus le toit, si bleu, si calme ...*». Il semble bien que Verlaine n'est pas loin. Et puisque ses parents le renient, le chevalier Davallon déverse le flot de sa générosité sur ses familiers. Ainsi, il lègue 12.000 livres à François Paday, demeurant à Moûtiers ; et à Pernette Fillion, de Saint-Paul, «*les moulins,*

rivages et artifices » qu'il possède à Rognaix en indivision avec le seigneur Duverger de Blay, plus un enclos avec ses dépendances à Saint-Paul, possédé en indivis avec Catherine Durandard. Il nomme son héritier universel Maître François Philibert Reymond, notaire des secrétaires au bureau de l'intendance de Tarentaise, qui « *l'a toujours aidé de ses bons offices, pour lui témoigner sa reconnaissance* ». Le 28 décembre suivant, étant toujours dans les geôles moûtériennes, Claude Antoine donne procuration à sa femme (décidément bien accommodante !) pour gérer ses biens et s'occuper de ses affaires, par acte passé dans « *une des chambres des royales prisons* ».

Puis, le condamné est conduit le 5 janvier 1790 à la forteresse de Miolans « *sous l'escorte d'un brigadier et quelques soldats de la compagnie d'Aoste-cavalerie, qui était à Moûtiers* ». On imagine la scène, d'autant que la belle Jacqueline semble s'accrocher à son amant. Quel spectacle que de voir l'héritier des d'Avallon descendre l'Isère en pareil équipage, et traverser les terres de ses ancêtres dans des conditions aussi infâmant ! À son arrivée à Miolans, le commandant de la place eut ordre de le mettre au cachot, et de le tenir « *sans colloque avec la nommée Claudine (sic) Padey et privé de toute correspondance avec elle, et permission à sa femme de lui faire des visites de temps à autre ou de lui écrire* ». Ironie de l'histoire, Claude Antoine prend la place du marquis de Sade, qui a tâté des geôles de Miolans de décembre 1772 à avril 1773. Il serait plaisant qu'il eût occupé la même cellule ! Il ne cherche pas à s'évader comme son illustre devancier, et au bout de quelques mois, l'aimable Victor-Amédée III commue sa peine en quatre ans de détention. Puis, Ô mansuétude de la justice savoyarde ! il est finalement libéré au bout de huit mois. Quant à Jacqueline Mugnier, *alias* Paday, jugée coupable de liaison suivie avec son maître, elle est expulsée de Moûtiers, avec défense pour elle d'approcher de cette ville de moins de quatre lieues, et des autres résidences de son ancien amant de moins de deux lieues.

De retour à Moûtiers, Claude Antoine semble assagi. Il est maintenant bien seul, sans Jacqueline et sans Louise. Il lui reste sa femme légitime mais Marie Dugit, prudente et échaudée, ne tient pas à renoncer à son statut d'épouse séparée. Pour la bonne société, il y a fort longtemps qu'elle l'a banni de tout commerce. Profil bas, donc, d'autant qu'un orage gronde, qui menace tout l'édifice social du duché. La Révolution française est en marche vers les Alpes, et les troupes de Montesquiou envahissent la Savoie en septembre 1792. Un ordre nouveau est mis en place, qui prône la « vertu civique » et traque le vice. La période révolutionnaire n'est donc pas favorable aux personnes immorales. Claude Antoine est particulièrement visé, autant pour sa réputation que pour son appartenance au second ordre. En tant qu'« *ex-noble* », il est arrêté et incarcéré à la prison de Moûtiers le 10 floréal an II (29 avril 1794). Il déclare avoir 1.000 F de rente. Sa détention ne dure guère, et il est libéré le 8 frimaire an III (24 novembre 1794), ainsi que quatre prêtres, ô ironie !

Soixante-quatorze ans plus tard, le chevalier Despina, alors sous-préfet de Moûtiers, brosse son portrait au vitriol dans une communication qu'il lit devant les membres de l'académie de la Val d'Isère : « *Davallon Claude Antoine, âgé de 46 ans, ci-devant noble, qui avait déjà été détenu trois années pour faux sous le précédent régime dans le fort de Miolans, est représenté par le Comité de surveillance comme brutal, dangereux, ayant provoqué et dénoncé les patriotes, sans moralité, égoïste, usurier, livré à toutes sortes de débauches, enfin monstre social. Ce même comité avait demandé sa déportation immédiate à Guyane [sic] pour purger de sa présence le sol de la République, mais ayant donné des preuves de civisme (!!!), il fut mis en liberté en frimaire ou en ventôse an III* ». On retrouve encore le « *Divin marquis* », lui aussi tout étonné d'être malmené par les autorités de la jeune république. Libertinage n'est pas liberté, et la fraternité exclut les désordres de la vie privée.

Décidément, il est temps de se retirer et de se faire oublier. Après sa libération, Claude Antoine s'établit définitivement à Saint-Oyen, où il jouit des rentes qui lui demeurent. En 1801, son beau logis de Saint-Paul est saisi par les autorités révolutionnaires, avec les terres qui l'accompagnent. Devenu « *le citoyen Davallon* », il meurt dans sa maison de Saint-Oyen le 6 brumaire de l'an XIII (28 octobre 1804). Là encore, on aimerait savoir s'il est mort en réprouvé ou s'il a fait amende honorable. A-t-il endossé la tunique du pêcheur repent, recherchant la réconciliation avec l'Église comme le fit La Fontaine ? Quoi qu'il en soit, il a reçu un prêtre, qui l'a assisté dans ses derniers moments. Et c'est muni des Sacrements de l'Église qu'il a quitté ce monde (pour un monde meilleur ?).

Que penser d'un tel personnage ? Doit-on le considérer simplement comme un joyeux luron haut en couleurs, un épicurien livré à ses pulsions par mépris des conventions, adepte convaincu du libertinage en vogue dans certains milieux, et à cet égard représentatif d'une partie de l'élite de son siècle ? Peut-on voir en lui un émule très provincial du « Divin marquis », qui a tâté lui aussi des geôles de Miolans ? Ou bien n'est-il qu'un dévoyé sans scrupule, un individu peu recommandable ? Le seul point positif que l'on puisse lui accorder, c'est son honnêteté à assumer sa paternité illégitime. Rousseau n'en a pas fait autant pour les siens. Et puis, s'il avait médité les leçons de *Dom Juan* et de *Tartuffe*, s'il avait su se protéger des on-dit, des ragots, des regards effarouchés des braves gens, s'il avait porté le masque commode de l'hypocrisie, il n'aurait pas encouru l'anathème général, il se serait fondu dans un anonymat qui aurait sauvegardé sa réputation. Il n'a pas fait pis que d'autres, qui sont passés à travers les mailles du filet de la Justice et de l'Histoire. Ah ! comme elles sont vraies, les paroles tirées de l'Évangile selon saint Matthieu : « *Malheur à celui par qui le scandale arrive !* » Sans pour autant excuser l'ancien chevalier de Saint-Paul et diminuer les charges qui pèsent contre lui, on peut s'interroger sur les miroirs déformants fabriqués par l'Histoire. Pourquoi lui seul est-il présenté comme un monstre social ? Belle leçon que l'Histoire, qui juge et tranche, ne livrant que le reflet des valeurs d'une époque !

Casanova au petit pied, escroc sans envergure, Noble Claude Antoine Davallon n'est à coup sûr qu'un hobereau médiocrement fortuné et qui a mal tourné. La singularité de ses amours ancillaires lui a donné une certaine notoriété au plan local, mais l'intérêt du personnage réside moins dans ce qu'il fut ou fit que dans ce qu'il représente pour l'histoire sociale et morale. Une sorte « d'exemple », en quelque sorte, bien que le mot prête à confusion. Après tout, que reproche-t-on à ce type d'individus ? Loin de moi l'idée de le justifier et de diminuer les charges qui pèsent contre lui. Mais l'ostracisme dont il a été frappé et les jugements sévères de ses contemporains et des censeurs du siècle suivants sont-ils réellement « justes », c'est-à-dire « ajustés » à la réelle dimension du personnage ? Ce « monstre social », comme le dépeint le chevalier Despinae en 1868 n'a pas été un ignoble assassin comme le jeune comte de Horn, roué vif au début du règne de Louis XV ? Il n'a pas ruiné des milliers d'épargnants comme l'ont fait les princes de Condé et de Conti en provoquant la banqueroute de la banque de Law. Ses trafics le laissent loin derrière Voltaire, dont le vertueux (!) ami, Frédéric de Prusse, s'étonnait qu'un si bon philosophe ait « *un pied dans l'Olympe et l'autre rue Quincampoix* ». Pour ce qui est de la débauche, on a pardonné à Mirabeau des frasques largement plus pendables. Quant à l'auteur du *Contrat social*, il n'a pas seulement abandonné ses enfants, il a eu le front (dans un premier temps) de présenter ces forfaits criminels comme un acte philosophique (appliquant paraît-il les théories de Platon !). Voilà pour le siècle où vécut Claude Antoine.

De graves penseurs ont théorisé sur la décadence morale qui s'attachait à cet Ancien Régime finissant, s'en prenant en particulier à une noblesse volontiers présentée comme tarée. Le XIX^e siècle bourgeois fut-il si vertueux ? Ni Balzac ni Zola n'ont épargné les turpitudes de leur époque empreinte de l'esprit bourgeois. Pour ce dernier, grand pourfendeur du Second Empire, il n'est pas sans rapport avec le chevalier de Saint-Paul : lui aussi a mis enceinte sa

bonne et a obligé sa femme à supporter un ménage à trois. Hugo fut loin d'être un mari modèle et Lamartine n'a reconnu son fils naturel que lorsque, déjà âgé et accablé par la solitude, il eut besoin d'une présence en laquelle il pouvait se reconnaître et ... se survivre. Mais en prenant le fils il évinça la mère qui l'avait élevé toute seule, et non sans mal. Ainsi va la vie, avec ses petites misères ... Il faudrait avoir le sourire d'un Boccace qui a bien jugé les humains mais sait le mal incurable, hélas ! Non, ce qui n'a pas été pardonné au Noble Davallon, c'est ce qu'à toute époque on n'a jamais pardonné : être ouvertement ce qu'il était. Il n'est pas plus excusable pour autant.

Sources

Archives départementales de la Savoie (mises en ligne sur Internet) :

- ✓ Registres paroissiaux et d'état-civil de Moûtiers, Queige, Saint-Paul-sur-Isère et Saint-Oyen
- ✓ Sénat de Savoie, procédures civiles et criminelles, série 2B
- ✓ Tabellions de Conflans et Moûtiers

Sources bibliographiques :

- ✓ *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, comtes de Foras et de Mareschal, avec la collaboration du comte de Viry, 1910
- ✓ *Marchands-joailliers du Beaufortain au 18^{ème} siècle*, Chantal et Gilbert Maistre, « Cahiers du Vieux Conflans », 1996, n° 157
- ✓ *Le Mariage en Savoie – les contraintes du choix, les difficultés conjugales, les désordres sexuels*, étude de Monique Couturier-Christophe parue en 1988 et éditée par l'Université de Lyon II
- ✓ *Mémoires et documents* publiés par la Société savoisienne d'Histoire et d'archéologie, volume 18, 1856
- ✓ *Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, 2^{ème} volume, 1868, « souvenirs de 1793 et suivants », communication faite par M. le chevalier Despina, sous-préfet de Moûtiers
- ✓ *La Savoie au XVIII^e siècle : noblesse et bourgeoisie*, Jean Nicolas, La Fontaine de Siloé, 2003
- ✓ *La Vie quotidienne en Savoie aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Jean et Renée Nicolas, La Fontaine de Siloé, 2005

Sources iconographiques :

- ✓ Carte postale représentant le pont Saint-Pierre de Moûtiers, collection personnelle
- ✓ Gravure représentant la ville de Moûtiers, *Theatrum Sabaudiae*, édition en ligne sur le site des archives départementales de la Haute-Savoie